

PIÉGEUR AGRÉÉ



PUBLIC

Tout public. Il faut être âgé de 15 ans minimum pour suivre la formation, avec l'autorisation du représentant légal (document à compléter disponible sur demande auprès de la FDC). L'agrément ne sera délivré qu'à partir de 16 ans.



LIEU

Au siège de la FDC 81 à Albi.



NOMBRE DE PLACES

60 personnes par session



COÛT

Gratuit



INTERVENANTS

FDC81 et Association des piégeurs agréés du Tarn



DATE

Réparties sur deux soirées en salle et une journée sur le terrain

- Lundi 13 novembre 2023 (Législation)
- Jeudi 16 novembre 2023 (Biologie, Examen des connaissances)
- Samedi 18 novembre 2023 (Pratique)

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

(deux soirées, à partir de 20h30)

- ▶ Législation.
- ▶ Connaissance des différents types de pièges.
- ▶ Présentation du carnet de piégeage et son utilisation.
- ▶ Connaissance et biologie des espèces, examen des connaissances.

FORMATION PRATIQUE

(un samedi de 9h à 13h)

- ▶ Manipulation des pièges avec observation des différentes installations tout au long d'un parcours de piégeage (prévoir une tenue de terrain).



**Il faut être présent
aux trois dates pour
obtenir l'agrément.**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIÉGEUR AGRÉÉ



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

.....

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour suivre la formation. Demandez le document auprès de la FDC81.

Je désire m'inscrire à la formation "Piégeur Agréé"

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9